

COMPTE DE RÉSULTAT (en euros) — EXERCICE 2021

CHARGES	N	N-1	PRODUITS	N	N-1
ACHATS Fournitures non stockables (eau, électricité)	293,67	362,97	REVENUS DES IMMEUBLES	23 439,58	23 365,05
SERVICES EXTÉRIEURS Charges locatives Entretien et rénovation des biens immobiliers Primes d'assurance	3 418,86 1 336,40 829,28	2 874,82 2 613,73 823,32	PRODUITS DES ACTIVITÉS ANNEXES Locations meublées	5 474,89	5 961,66
Honoraires (commissaire aux comptes) Rémunérations diverses (location meublée)	1 176,00 2 034,47	1 500,00 2 306,51	PRODUITS FINANCIERS Autres produits financiers	6,27	10,21
Autres services extérieurs (services bancaires)	18,00	18,00			
RÉALISATION DE L'OBJET SOCIAL	16 800,00	14 000,00	AUTRES PRODUITS Libéralités perçues	225,00	900,00
IMPÔTS ET TAXES Taxes foncières	2 796,00	2 744,00			
Charges exceptionnelles Affectation de ressources à la dotation	225,00	0,01 900,00	Report des ressources non utilisées Transferts de charges d'exploitation	12 042,29 143,00	9 815,73 133,00
Excédent	12 403,35	12 042,29			
TOTAL	41 331,03	40 185,65	TOTAL	41 331,03	40 185,65

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021 (en euros)

ACTIF			PASSIF		
	31/12/2021	31/12/2020		31/12/2021	31/12/2020
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			CAPITAL ET RÉSERVES		
Constructions	630 159,60	630 159,60	Dotations pérennes (actifs aliénables)	632 924,50	632 699,50
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			Résultat de l'exercice (excédent)	12 403,35	12 042,29
Participations	104,00	104,00			
Autres	12,32	12,32			
TOTAL I	630 275,92	630 275,92	TOTAL I	645 327,85	644 741,79
			Provisions pour risques et charges (II)		
CRÉANCES			DETTES		
Clients et comptes rattachés	326,40		Emprunts et dettes assimilées	763,38	763,38
DISPONIBILITÉS	16 769,78	16 810,65	Fournisseurs et comptes rattachés	2 362,54	2 610,78
TOTAL II	17 096,18	16 810,65	TOTAL III	3 125,92	3 374,16
			Autres		
Charges constatées d'avance (III)	1 081,67	1 029,38	Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	648 453,77	648 115,95	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	648 453,77	648 115,95
<u>ENGAGEMENTS REÇUS</u>			<u>ENGAGEMENTS DONNÉS</u>		
néant			néant		

SAMATA
FONDS DE DOTATION

ANNEXE AUX COMPTES FINANCIERS – EXERCICE 2021

I. FAITS SIGNIFICATIFS

Dotation

La dotation s'est vue légèrement augmentée des dons reçus spontanément, conformément à la décision arrêtée par le conseil d'administration.

Composition du capital

La plus grande part des actifs est constituée d'immobilisations corporelles (constructions).

Les actifs constitutifs de la dotation sont tous de nature aliénable (fongible).

Activité

Les activités de location, vide et meublée, génèrent des ressources importantes mais également des charges, permanentes ou exceptionnelles. Il apparaît donc toujours nécessaire et prudent de conserver une réserve substantielle de ressources en prévision de travaux ou de frais d'entretien à venir.

De plus, le contexte particulier de la situation sanitaire en 2021 a entraîné une diminution du niveau des produits des activités annexes (locations meublées en station de montagne), dans une proportion légèrement supérieure à celle de l'exercice précédent.

Rapports avec les tiers

Les contacts directs avec les tiers ont permis d'orienter l'activité du fonds dans le sens souhaité par le conseil d'administration.

II. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Règles d'établissement et de présentation

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable général, aux dispositions particulières résultant du règlement n° 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations (modifié par le règlement n° 2004-12 du 23 novembre 2004 du CRC), ainsi qu'au règlement n° 2009-01 du 3 décembre 2009 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation.

Dotation

Conformément au 3.1.2. (i) de l'avis n° 2009-01 du 5 février 2009 du CNC, les dons complémentaires affectés à la dotation par les fondateurs, de manière irrévocable et définitive, sont comptabilisés directement en dotations.

De même, les actifs aliénables constitutifs de la dotation sont enregistrés selon la nature d'actifs (immobilisations incorporelles, corporelles, financières, valeurs mobilières de placement), mais ils ne font l'objet d'aucune individualisation particulière.

Les ressources affectées irrévocablement à la dotation sur décision du conseil d'administration sont portées au débit d'un compte de charges "Affectation de ressources à la dotation" (689000).

Valeurs

Conformément au règlement 99-01 modifié, les biens reçus à titre gratuit sont enregistrés à leur valeur vénale à leur date d'entrée dans le patrimoine du fonds.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), frais d'acquisition inclus.

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

III. AUTRES INFORMATIONS

Compte d'emploi des ressources

Le fonds de dotation n'ayant pas fait appel à la générosité du public au cours de l'exercice 2021, il n'est pas produit de compte annuel d'emploi des ressources.

Passif du bilan

Dotations (en euros)

Type de dotations	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Dotations pérennes représentatives d'actifs aliénables	632 699,50	225,00		632 924,50
Total	632 699,50	225,00		632 924,50

Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice (excédent de 12 403,35 €) sera entièrement affecté en report de ressources non utilisées.

Dettes

L'unique engagement assimilé à une dette est un cautionnement encaissé dans le cadre d'une location immobilière.

Libéralités reçues

Néant.

Legs et donations significatifs en cours

Aucun legs ni donation n'était en cours de réalisation ni n'a été accepté durant l'exercice concerné.

Actif du bilan

Actifs aliénables (en euros)

Type	Solde au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Solde à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles	630 159,60	0	0	630 159,60
Titres de participation	104,00	0	0	104,00
Autres immobilisations financières	12,32	0	0	12,32
Total	630 275,92	0	0	630 275,92

Actifs inaliénables (en euros)

Néant.

FONDS DE DOTATION SAMATA

301 Chemin des Landes

31 350 BLAJAN

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos au 31 décembre 2021

SARL DELRIEU CONSEILS

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse

RCS TOULOUSE 801 419 276 – Code NAF 6920Z
35 avenue de la Marqueille - 31 650 Saint-Orens de Gameville
Tel : 05 34 66 98 84 – Fax : 09 70 63 31 00

FONDS DE DOTATION « SAMATA »
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux membres du Conseil d'Administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de Dotation « SAMATA » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité de La Présidente et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de le fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par La Présidente.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre structure.

Toulouse, le 17/06/2022

Le commissaire aux comptes

DELRIEU CONSEILS

Nelly DELRIEU, gérante et associé signataire



Fonds de dotation SAMATA
 301, chemin des Landes
 31350 Blajan
 www.samata.in

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021 (en euros)

ACTIF			PASSIF		
	31/12/2021	31/12/2020		31/12/2021	31/12/2020
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			CAPITAL ET RÉSERVES		
Constructions	630 159,60	630 159,60	Dotations pérennes (actifs aliénables)	632 924,50	632 699,50
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			Résultat de l'exercice (excédent)	12 403,35	12 042,29
Participations	104,00	104,00			
Autres	12,32	12,32			
TOTAL I	630 275,92	630 275,92	TOTAL I	645 327,85	644 741,79
			Provisions pour risques et charges (II)		
CRÉANCES			DETTES		
Clients et comptes rattachés	326,40		Emprunts et dettes assimilées	763,38	763,38
DISPONIBILITÉS	16 769,78	16 810,65	Fournisseurs et comptes rattachés	2 362,54	2 610,78
			Autres		
TOTAL II	17 096,18	16 810,65	TOTAL III	3 125,92	3 374,16
Charges constatées d'avance (III)	1 081,67	1 029,38	Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	648 453,77	648 115,95	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	648 453,77	648 115,95
<u>ENGAGEMENTS REÇUS</u>			<u>ENGAGEMENTS DONNÉS</u>		
néant			néant		

Fonds de dotation SAMATA
 301, chemin des Landes
 31350 Blajan
 www.samata.in

COMPTE DE RÉSULTAT (en euros) — EXERCICE 2021

CHARGES	N	N-1	PRODUITS	N	N-1
ACHATS Fournitures non stockables (eau, électricité)	293,67	362,97	REVENUS DES IMMEUBLES	23 439,58	23 365,05
SERVICES EXTÉRIEURS Charges locatives	3 418,86	2 874,82	PRODUITS DES ACTIVITÉS ANNEXES Locations meublées	5 474,89	5 961,66
Entretien et rénovation des biens immobiliers	1 336,40	2 613,73			
Primes d'assurance	829,28	823,32			
Honoraires (commissaire aux comptes)	1 176,00	1 500,00	PRODUITS FINANCIERS		
Rémunérations diverses (location meublée)	2 034,47	2 306,51	Autres produits financiers	6,27	10,21
Autres services extérieurs (services bancaires)	18,00	18,00			
RÉALISATION DE L'OBJET SOCIAL	16 800,00	14 000,00	AUTRES PRODUITS Libéralités perçues	225,00	900,00
IMPÔTS ET TAXES Taxes foncières	2 796,00	2 744,00			
Charges exceptionnelles		0,01	Report des ressources non utilisées	12 042,29	9 815,73
Affectation de ressources à la dotation	225,00	900,00	Transferts de charges d'exploitation	143,00	133,00
Excédent	12 403,35	12 042,29			
TOTAL	41 331,03	40 185,65	TOTAL	41 331,03	40 185,65

SAMATA
FONDS DE DOTATION

ANNEXE AUX COMPTES FINANCIERS – EXERCICE 2021

I. FAITS SIGNIFICATIFS

Dotation

La dotation s'est vue légèrement augmentée des dons reçus spontanément, conformément à la décision arrêtée par le conseil d'administration.

Composition du capital

La plus grande part des actifs est constituée d'immobilisations corporelles (constructions).

Les actifs constitutifs de la dotation sont tous de nature aliénable (fongible).

Activité

Les activités de location, vide et meublée, génèrent des ressources importantes mais également des charges, permanentes ou exceptionnelles. Il apparaît donc toujours nécessaire et prudent de conserver une réserve substantielle de ressources en prévision de travaux ou de frais d'entretien à venir.

De plus, le contexte particulier de la situation sanitaire en 2021 a entraîné une diminution du niveau des produits des activités annexes (locations meublées en station de montagne), dans une proportion légèrement supérieure à celle de l'exercice précédent.

Rapports avec les tiers

Les contacts directs avec les tiers ont permis d'orienter l'activité du fonds dans le sens souhaité par le conseil d'administration.

II. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Règles d'établissement et de présentation

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable général, aux dispositions particulières résultant du règlement n° 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations (modifié par le règlement n° 2004-12 du 23 novembre 2004 du CRC), ainsi qu'au règlement n° 2009-01 du 3 décembre 2009 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation.

Dotation

Conformément au 3.1.2. (i) de l'avis n° 2009-01 du 5 février 2009 du CNC, les dons complémentaires affectés à la dotation par les fondateurs, de manière irrévocable et définitive, sont comptabilisés directement en dotations.

De même, les actifs aliénables constitutifs de la dotation sont enregistrés selon la nature d'actifs (immobilisations incorporelles, corporelles, financières, valeurs mobilières de placement), mais ils ne font l'objet d'aucune individualisation particulière.

Les ressources affectées irrévocablement à la dotation sur décision du conseil d'administration sont portées au débit d'un compte de charges "Affectation de ressources à la dotation" (689000).

Valeurs

Conformément au règlement 99-01 modifié, les biens reçus à titre gratuit sont enregistrés à leur valeur vénale à leur date d'entrée dans le patrimoine du fonds.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), frais d'acquisition inclus.

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

III. AUTRES INFORMATIONS

Compte d'emploi des ressources

Le fonds de dotation n'ayant pas fait appel à la générosité du public au cours de l'exercice 2021, il n'est pas produit de compte annuel d'emploi des ressources.

Passif du bilan

Dotations (en euros)

Type de dotations	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Dotations pérennes représentatives d'actifs aliénables	632 699,50	225,00		632 924,50
Total	632 699,50	225,00		632 924,50

Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice (excédent de 12 403,35 €) sera entièrement affecté en report de ressources non utilisées.

Dettes

L'unique engagement assimilé à une dette est un cautionnement encaissé dans le cadre d'une location immobilière.

Libéralités reçues

Néant.

Legs et donations significatifs en cours

Aucun legs ni donation n'était en cours de réalisation ni n'a été accepté durant l'exercice concerné.

Actif du bilan

Actifs aliénables (en euros)

Type	Solde au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Solde à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles	630 159,60	0	0	630 159,60
Titres de participation	104,00	0	0	104,00
Autres immobilisations financières	12,32	0	0	12,32
Total	630 275,92	0	0	630 275,92

Actifs inaliénables (en euros)

Néant.

SAMATA
FONDS DE DOTATION

RAPPORT D'ACTIVITÉ – EXERCICE 2021

1. ACTIVITÉ DU FONDS

Fonctionnement interne

Outre de nombreux contacts téléphoniques et électroniques informels, le conseil d'administration a tenu trois réunions, les 23 mai, 16 octobre et 13 décembre 2021.

Rapports avec les tiers

Un dialogue régulier se poursuit avec Carol Mann. L'association FemAid/WomenInWar, dont elle est fondatrice et présidente, agit comme intermédiaire pour contribuer à financer, notamment, des actions en République démocratique du Congo.

Le dialogue avec l'association Femmes de papier, dont le siège se trouve à Saint-Gaudens (31), s'est également poursuivi.

Samata a pris l'initiative d'établir un contact avec ActionAid France – Peuples solidaires, importante association reconnue d'utilité publique dont un des principaux domaines d'intervention porte sur la défense des droits des femmes, en France et partout dans le monde.

2. ACTIONS FINANCÉES OU SOUTENUES

Dans la continuité des exercices précédents, afin de faire face à d'éventuelles dépenses de travaux pour certains biens immobiliers appartenant à la dotation – ainsi qu'à une diminution des revenus des locations meublées (studio de Peyragudes) eu égard à la situation sanitaire –, il est toujours apparu nécessaire en 2021 de limiter les engagements de soutiens à moyen ou long terme octroyés dans le cadre de la réalisation de l'objet social, ce que traduit un excédent d'exploitation qui demeure proportionnellement important.

Toutefois, des soutiens ciblés peuvent être ponctuellement apportés lorsque le conseil d'administration considère que les disponibilités cumulées le permettent.

Soutien d'actions pour des femmes au Sud-Kivu (République démocratique du Congo)

À Bukavu, dans le Sud-Kivu, région rurale isolée à l'est de la République démocratique du Congo, des infirmières ont créé une association, AFIA-FEV (Association des femmes infirmières pour aider les femmes et les enfants violés et vivant avec le VIH/sida), pour accompagner des personnes directement affectées par les conflits qui sévissent depuis des années dans cette zone riche en ressources minières. Le travail d'AFIA-FEV est relayé en France par l'association FemAid/WomenInWar (<http://femaid.overblog.com/> et <https://womeninwar.org/wordpress/>).

À la demande d'AFIA-FEV et de FemAid, Samata soutient désormais un enseignement de défense personnelle (self-défense) face aux agressions visant les jeunes filles scolarisées, de six à dix-huit ans. Ces cours sont ainsi présentés par les associations impliquées :

« L'objectif est d'intervenir en amont contre la violence faite aux femmes par des cours de self-défense pour les victimes potentielles afin de leur donner une confiance en elles et une capacité minimum de se défendre contre toute attaque. »

Bénéficiaires : 600 filles en âge scolaire avec possibilité d'augmenter le nombre de bénéficiaires.

Lieu : Bukavu, capitale du Sud-Kivu, une des villes les plus violentes de la RDC. Le viol des femmes, même des enfants, y est endémique. Cette ville est (pour cause) le lieu où est située la clinique de Panzi du Dr Mukwege. C'est ici que nous avons choisi de mettre en place notre projet.

L'ayant assuré pour un quartier de la ville, nous voudrions le pérenniser dans deux communes, Kadutu et Ibanda, dans la même ville, dans l'espoir de l'étendre à la région entière. »

En 2021, Samata a contribué à la réalisation de ce projet par un soutien de 4 000 euros, éventuellement renouvelable en fonction des résultats obtenus mais sans engagement sur un cycle de plusieurs années, comme cela avait été précédemment le cas pour d'autres projets en RDC.

Femmes de papier

Créée en 2005 par un groupe de femmes du Comminges, l'association Femmes de papier (<https://www.femmesdepapier31.org/>) s'est donnée comme objectif premier la lutte contre l'isolement des femmes en milieu rural et les violences conjugales et domestiques.

Au sein de la fédération nationale Solidarité Femmes, Femmes de papier assure l'accueil de proximité indispensable sur le large territoire du Comminges. L'association mène aussi un travail de prévention et de sensibilisation sur les violences faites aux femmes et sur le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

La première convention liant Samata et Femmes de papier couvrait les années 2018 à 2020. Après une évaluation commune menée au second semestre 2020, Samata et Femmes de papier ont renouvelé cette convention pour les années 2021 à 2023.

Souhaitant soutenir des actions de terrain à proximité de son siège social, Samata a ainsi versé en 2021 à Femmes de papier une contribution financière d'un montant annuel de 4 000 euros, indépendamment de tout projet spécifique.

Par ailleurs, afin de contribuer à pérenniser l'action de l'association, Samata met à la disposition de Femmes de papier un local, pour un loyer modique. Samata verse également à Femmes de papier un soutien mensuel pour alléger ses frais de fonctionnement.

ActionAid France – Peuples solidaires

Depuis sa création en 1984, ActionAid France (www.actionaid.fr) mise sur la défense des droits économiques, sociaux et culturels – tels que définis dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels adopté par les Nations Unies en 1966 – en agissant aux côtés et non à la place des femmes et des hommes qui se mobilisent pour leurs droits, en France et dans le monde.

Ses principaux domaines d'intervention sont la dignité au travail – salaires et conditions de travail décentes, sécurité, protection sociale et liberté syndicale pour tou-te-s – ; le respect des droits des femmes dans toutes les situations de travail et la lutte contre les stéréotypes de genre (<https://www.actionaid.fr/nos-actions/droits-des-femmes>) ; la souveraineté alimentaire – défense de l'agriculture familiale et paysanne, lutte contre les accaparements de terres, soutien à la transition agroécologique... – ; la pression sur les entreprises pour qu'elles assument leur responsabilité sociale et cessent de violer les droits humains.

Dans le cadre du projet « De l'invisibilité à l'égalité : défendre les droits des femmes au travail », cofinancé par l'Agence française de développement (AFD), ActionAid a établi un partenariat avec le syndicat Sitradomsa, créé en 2011 au Guatemala pour défendre les droits des employées de maison et faire reconnaître la « dignité » du travail domestique.

Au Guatemala, l'épidémie de Covid-19 et les mesures de confinement prises par le gouvernement ont frappé de plein fouet les travailleuses domestiques. Le syndicat Sitradomsa s'est organisé pour soutenir celles qui se trouvaient confinées chez leurs employeurs ou privées d'emploi et de revenu. Le syndicat a informé les travailleuses domestiques sur leurs droits, les mesures de protection à adopter, ainsi que les aides possibles en cas de violences, par le biais d'affiches, de tracts et de messages sur les réseaux sociaux. Il a organisé des ateliers d'entraide pour résister moralement au climat d'incertitude suscité par le virus et a distribué des colis alimentaires à celles de ses membres qui faisaient face aux plus graves difficultés.

En 2021, Samata a versé un soutien ponctuel de 2 800 euros à ActionAid France pour contribuer à ses programmes de défense des droits des femmes, et en particulier au soutien du syndicat Sitradomsa au Guatemala.

3. PERSONNES MORALES BÉNÉFICIAIRES DES REDISTRIBUTIONS

- Association FemAid, régie par la loi de 1901, dont le siège social est sis 33, rue Guy-Môquet à Malakoff (92240) ;
- Association Femmes de papier, régie par la loi de 1901, dont le siège social est sis 51, rue du Pradet à Saint-Gaudens (31800).
- Association ActionAid France – Peuples solidaires, régie par la loi de 1901 et reconnue d'utilité publique, dont le siège social est sis 47, avenue Pasteur à Montreuil (93100).

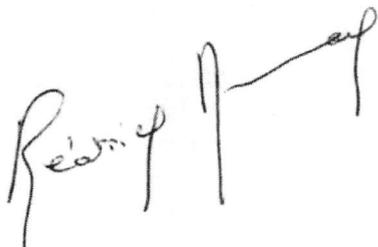
4. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Le fonds n'ayant pas fait appel à la générosité du public au cours de l'exercice 2021, il n'est pas produit de compte annuel d'emploi des ressources.

5. LIBÉRALITÉS REÇUES

Des dons manuels spontanés ont été reçus pour un montant global de 225,00 euros.
Sur décision du conseil d'administration, ces dons ont été affectés à la dotation à la fin de l'exercice.

À Blajan, le 19 février 2022



Béatrice Drumare
présidente



Vincent Ozanam
secrétaire